



**Ministère de l'Industrie,
de la Poste et des Télécommunications**

Direction de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
Sous-direction de la métrologie

**Certificat d'approbation C.E.E de modèle
n° 96.00.392.003.0 du 19 septembre 1996**

**Compteur d'eau chaude
SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèle P 40 W**

classe D

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 79/830/C.E.E. du 11 septembre 1979 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau chaude, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 82-537 du 22 juin 1982 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau chaude.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - Etablissement de Mâcon
9, rue Ampère - 71031 Mâcon - France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 50, avenue Jean Jaurès - 92120 Montrouge - France.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 90.0.01.399.1.0 du 24 octobre 1990 (1) déjà complété par les certificats n° 95.00.392.003.0 du 31 juillet 1995 (2), n° 96.00.392.001.0 du 20 février 1996 (3)

CARACTERISTIQUES

Le compteur d'eau chaude SCHLUMBERGER modèle P 40 W faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle précédemment approuvé par les certificats précités par le totalisateur, dénommé TSN et décrit dans la notice descriptive annexée au certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 96.00.382.008.0 du 18 septembre 1996 (4).

Le compteur ainsi équipé a une portée de 99 999,999 9 m³, ue unité de chiffraison de 0,1 dm³ et un échelon de vérification de 0,05 dm³

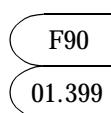
SCELLEMENTS

Les marques de vérification primitive C.E.E. sont apposées soit sur la coiffe clipsée sur la bêche et ne pouvant être démontée sans destruction, soit sur un clip interdisant le démontage de la coiffe et ne pouvant être retiré sans destruction

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Toutes les inscriptions réglementaires figurent sur la platine et la coiffe de l'instrument, à l'exception des flèches indiquant le sens d'écoulement de l'eau qui apparaissent sur la bêche.

Le signe d'approbation C.E.E de modèle reste inchangé :



DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez le fabricant sous la référence DA 05-102.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 24 octobre 2000.

ANNEXES

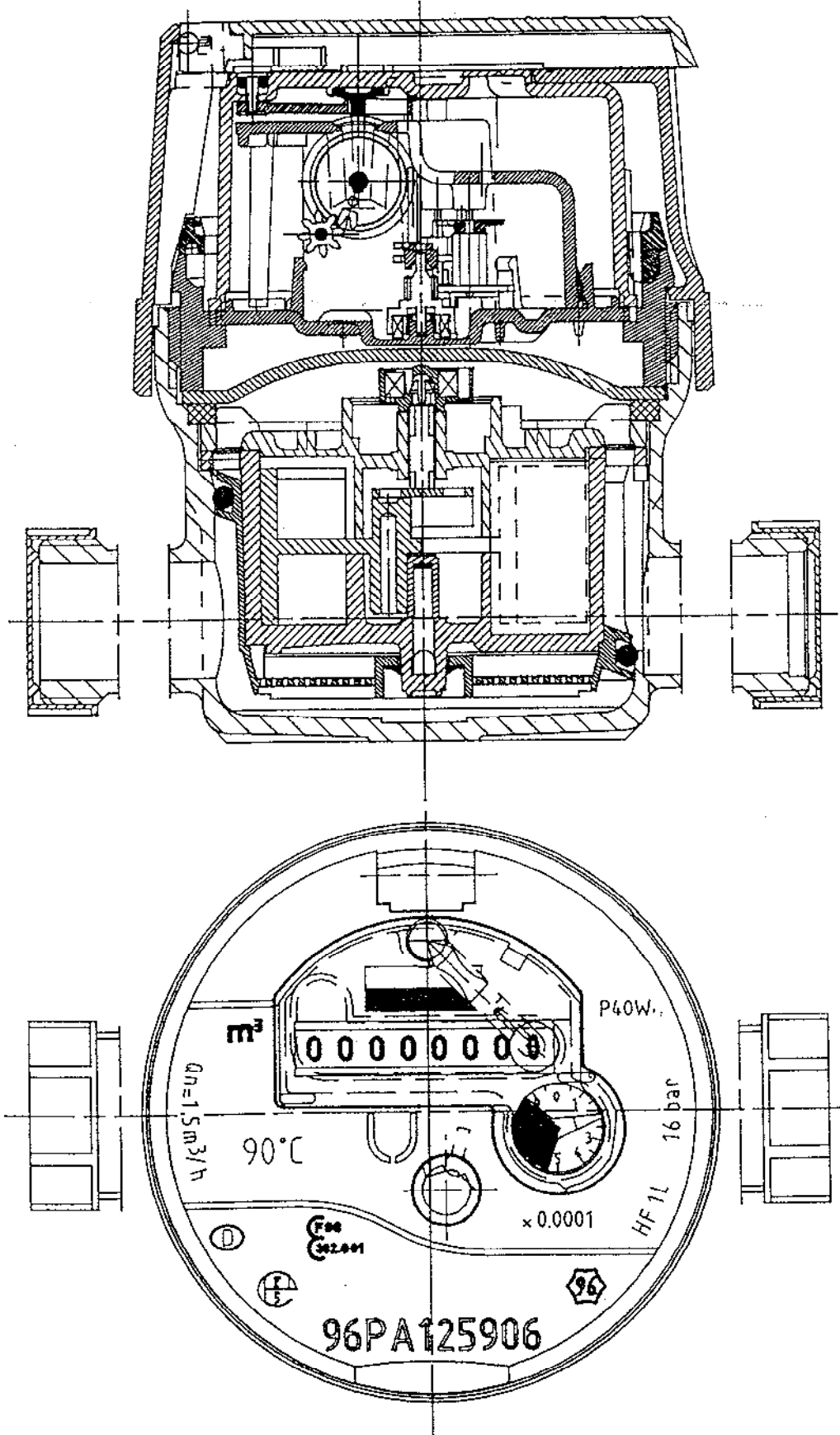
Schémas.

Pour le ministre et par délégation,
Par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie, novembre 1990, page 1393
- (2) Revue de métrologie, n° 7-1995, page 703
- (3) Revue de métrologie, n° 5-1996, page 88
- (4) Revue de métrologie, n° 3-1997, page 584

-P 40 EAU CHAUDE AVEC TSN-
(VERSION AVEC ESSUIE_GLACE ET AIGUILLE (CIBLE))



-P 40 EAU CHAUDE AVEC TSN-
(VERSION AVEC CLIP)

